



BOURSES COLLEGE 2023-2024

1. Quels sont les délais pour faire la demande de bourse ?

La campagne de bourse est ouverte du vendredi 1^{er} septembre au jeudi 19 octobre 2023, dernier délai.

2. Comment faire la demande de bourse ?

La demande de bourse s'effectue en ligne (sur internet) en vous connectant au portail scolarité services (Educonnect) <https://teleservices.education.gouv.fr>

Pour la première connexion sur ce site, un identifiant ainsi qu'un mot de passe seront nécessaires. Ils vous seront adressés par mail.

Si votre compte est déjà activé, il vous suffit de vous connecter au site avec vos codes habituels.



ÉduConnect

Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements

Le 07/09/2023

Mise à disposition de votre compte ÉduConnect

Monsieur A. ...

L'établissement CLG HENRI BARNIER MARSEILLE 16E ARRONDISSEMENT vous informe que vous disposez d'un compte ÉduConnect.

Ce compte unique est personnel. Il simplifie vos accès aux services numériques des écoles et des établissements scolaires et vos démarches en ligne liées à la scolarité de l'ensemble des élèves sous votre responsabilité. Vous le conserverez même en cas de changement d'établissement ou d'académie.

Pour l'établissement, il vous permet d'accéder aux services concernant :

• ...

Pour accéder à vos services, allez à l'adresse internet suivante :

<https://teleservices.education.gouv.fr>

Si vous avez déjà activé un compte ÉduConnect ou si vous utilisez FranceConnect pour d'autres écoles ou établissements, vous pouvez vous connecter et rattacher cet élève à votre compte.

Si vous n'avez pas encore activé de compte, vous pouvez le faire très simplement avec le lien « Je n'ai pas de compte » ou avec FranceConnect en utilisant le numéro de téléphone portable que vous avez fourni à l'établissement.

Sinon, vous devrez indiquer sur la page de connexion ÉduConnect, les identifiant et mot de passe ci-dessous et renseigner obligatoirement une adresse mail valide pour activer un nouveau compte :

Identifiant :

Mot de passe provisoire :

Le mot de passe est à modifier lors de la première connexion.

Pour les connexions suivantes, vous aurez besoin uniquement de votre identifiant ÉduConnect et de votre nouveau mot de passe ou vous pourrez utiliser FranceConnect.

La cheffe ou le chef d'établissement

3. Quels sont les ressources retenues ?

Pour saisir votre demande, vous avez uniquement besoin de **l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.**

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE Année Scolaire 2023-2024
BARÈME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

2/2

Année Scolaire 2023-2024 Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	16 885	9 127	3 220
2	20 781	11 234	3 964
3	24 677	13 340	4 707
4	28 573	15 447	5 450
5	32 471	17 553	6 193
6	36 367	19 659	6 936
7	40 263	21 766	7 680
8 ou plus	44 160	23 872	8 423
Montant annuel de la bourse	111 €	312 €	486 €

Vous pouvez également utiliser le simulateur :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

4. Que faire si je n'ai pas reçu mon dernier avis d'imposition ?

L'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 **est obligatoire** pour l'instruction du dossier de bourses.

Si vous n'êtes pas en possession de cet avis avant le 19 octobre , **vous devez malgré tout déposer le dossier incomplet.**

Un délai de traitement pourrait vous être accordé.